



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

!INTERESSEMENT 2022

958,72€* brut
soit 865,72€ net

* versé en fonction du temps de présence en équivalent temps plein au cours de l'année au titre de laquelle l'intéressement est versé

La prime d'intéressement sera versée à la mi-avril 2023!

Jusqu'à 1091,34€ en cas de versement sur l'épargne salariale grâce aux dispositions d'abondement prévues par l'accord sur l'épargne salariale, accord lui-aussi signé par la CFDT !

LE CALCUL DE L'INTERESSEMENT S'OPERE SELON DEUX CRITERES :

- Le résultat économique
- Des indicateurs de qualité et performance

Une prime pour plus de 171 000 postières et postiers.

La CFDT, le syndicat du pouvoir d'achat !

Dans cette période difficile où le pouvoir d'achat est malmené, cette prime sera forcément la bienvenue !

ATTENTION !
Sans intervention de votre part, cette prime sera automatiquement versée sur votre plan d'épargne groupe, même si vous n'en possédez pas un.

LA CFDT SIGNE TOUS LES ACCORDS !



EUH ... N'oubliez pas de signer un accord d'intéressement !...



S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS

